



LE MÉRITE 82

Bulletin de liaison de la section 82
de l'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

HONNEUR SOLIDARITÉ MÉMOIRE

n° 22
Octobre 2018

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Compagnons,

Depuis notre Assemblée générale du mois de mars 2018, le Comité qui y fut élu maintient le cap et exerce, avec beaucoup de dévouement, le fonctionnement de la section :

- dans l'édition du bulletin de liaison dont **Christian Limongi**, malgré des soucis de santé, assure une contribution sans faille ;
- dans l'organisation de la remise du prix du Comportement citoyen, que **Bernard Valette** avait en charge, et qui honora 26 jeunes sapeurs-pompiers du **Tarn-et-Garonne** ;
- dans la gestion au quotidien dont **Érick Lebrun** et **Eugène Cojan** assurent, avec grande compétence, le secrétariat et la gestion financière ;
- dans l'action que mène **Michel Gabach** en visitant nos anciens et en restant à l'écoute de ceux qui ne peuvent se déplacer.

Il convient aussi de préciser le parfait dévouement et la fidélité de tous les instants qu'assurent nos porte-drapeaux **Jean Chapenoire** et son suppléant **Jacques Gaillac**.

Et, bien évidemment, je n'aurai garde d'omettre les diverses activités des autres membres du Comité, toujours prêts et volontaires pour exécuter les missions qui leur sont confiées.

Adresse : Ordre national du Mérite - Section Tarn-et-Garonne
49, rue Pierre Chabré 82200 MOISSAC

À tous, je dis un grand merci pour leur engagement bénévole.

Mais, je dois cependant exprimer le regret de ne pas compter, parmi les membres de notre Comité, la présence de dames titulaires de l'ONM... C'est donc un appel que je lance afin que, pour notre prochaine Assemblée générale, nous puissions, mesdames, vous recevoir en qualité d'administratrice de notre section.

Les vacances et les congés arrivent à leur fin et les occupations vont reprendre leur rythme de croisière. Je vous souhaite à tous de retrouver, sans difficulté aucune, vos diverses activités.

Robert Delbès

SOMMAIRE

- Le mot du président	01
- Cotisations et appel aux dons	03
- Informations sociales et administratives (santé)	04
- Assemblée générale ANMONM à Paris (juin 2018)	06
- L'ouragan IRMA frappe les Antilles -(septembre 2017)	08
- Cérémonie d'hommage à des « Justes parmi les Nations »	11
- Destins de Tarn-et-Garonne « Jean de Milleret »	14
- Centenaire de la Grande Guerre : l'amère victoire	16
- Remise du Prix du Comportement citoyen (juin 2018)	18
- Hommage à nos compagnons : JM Detailleur et C Limongi	25
- Sortie de printemps dans le Tarn (mai 2018)	27
- Nouvelles nominations dans l'ONM, adhésions, démissions, décès	29
- Moment de détente	30
- Remise des insignes de l'ONM à madame Guégan	32
- In memoriam : madame Jacqueline Brousset	35
- Nouvelle composition du Comité départemental	37
- Moment de détente : solutions	38
- Merci à nos partenaires—Prochains rendez-vous 2019	39

COMMUNIQUÉ

L'Association des Médailleurs du Travail de **Tarn-et-Garonne** et la Direction du Prix d'Encouragement au Civisme vous informent du changement de date de la prochaine remise des prix et de l'Assemblée générale, prévue initialement le dimanche 14 octobre 2018.

Cette date est ramenée au dimanche 7 octobre 2018

COTISATIONS 2019

Lors de l'Assemblée générale nationale du 16 juin 2018, les délégués ont approuvé par un vote l'augmentation de la cotisation au titre de l'année 2019. Donc, sur décision des instances parisiennes, le montant de notre cotisation annuelle passe de 28 à **30 euros**. Dans un souci de bon fonctionnement de notre association, elle est exigible durant le premier trimestre de l'année civile.

Rappel des montants selon la cotisation :

Type d'adhésion	Cotisation annuelle	Abonnement « Le Mérite »
Membre Titulaire	30€	10€
Sympathisant	Minimum 15€	10€
Bienfaiteur	Minimum 60€	10€

Nous vous remercions de bien vouloir régler votre cotisation le plus tôt possible, et d'adresser votre règlement par chèque bancaire, libellé au nom de **ANMONM82** :

- ♦ soit à **M. Robert Delbès**, Président, 49, avenue Pierre Chabrie - 82200 Moissac ;
- ♦ soit à **M. Erick Lebrun**, 2^{ème} Vice-président et secrétaire, 1935, route du Quercy Blanc - 82270 Montpezat-de-Quercy.

Un reçu fiscal vous sera envoyé par le siège parisien avant votre déclaration d'impôts de l'année suivante. Les cotisations et dons versés au cours d'une année donnent droit, sous certaines conditions, à une réduction de 66% des impôts sur le revenu.

APPEL AUX DONS

À la cotisation, peuvent être ajoutés des dons. L'Association des Membres de l'Ordre national du Mérite (ANMONM) est une association (loi 1901) reconnue d'utilité publique, en conséquence 66 % de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (au-delà de 20 %, un report est possible sur les 5 années suivantes). Un reçu fiscal est délivré en début d'année à toutes fins utiles.

Ces dons permettent notamment d'aider les sociétaires qui rencontrent des difficultés financières et, d'une manière générale, constituent une source importante de notre œuvre de solidarité. Pour permettre à notre association de développer nos œuvres de solidarité, nous avons besoin de dons. Merci de votre soutien !

Pour toutes interrogations liées aux cotisations, aux dons, aux objets disponibles à la vente dans notre boutique de l'ANMONM82 ou autres questions financières, votre contact est :

Monsieur Eugène Cojan

Adresse : 78 rue de la Mairie - 82290 Barry d'Islemade

TPH : 05 63 31 68 42 - 06 64 81 65 52

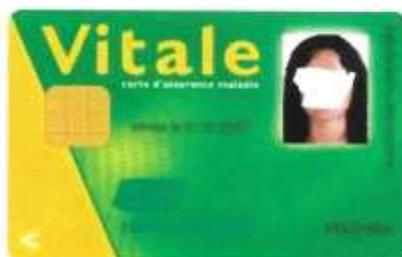
E mail : eugene.cojan@laposte.net

INFORMATIONS SOCIALES ET ADMINISTRATIVES

Spécial Santé

La sécurité sociale

Depuis 2016, il est possible de commander votre carte vitale depuis votre compte www.ameli.fr. Il suffit de se connecter, de vérifier les informations et de numériser une photo d'identité récente ainsi qu'une pièce d'identité. Vous recevrez votre carte sous deux semaines environ.



Carte vitale

Le pilulier intelligent

Si vous oubliez, ou un de vos proches oublie de prendre son traitement, la « *boite aux médicaments* » intelligente s'allume pour vous rappeler à l'ordre et/ou vous envoyer un signal d'alerte (sonore ou SMS). La non-observance thérapeutique est un vrai enjeu de santé publique. Pour les pays développés, elle est en moyenne de l'ordre de 50%, soit un patient sur deux ne prend pas son traitement, ou le prend mal.

Un pilulier électronique intelligent est donc un dispositif d'aide à l'observance. Attention : il a un coût (moins de 40 euros) et n'est pris en charge ni par la sécurité sociale, ni par les mutuelles.



Pilulier électronique intelligent

L'Établissement médicalisé ou Ehpad

C'est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur le plan physique et/ou psychique. Un Ehpad propose des prestations hôtelières, un accompagnement et un encadrement des soins quotidiens. Une équipe soignante assure les soins quotidiens et le suivi médical. De nombreuses animations sont proposées afin de maintenir une dynamique et des liens sociaux. Les coûts d'un Ehpad peuvent varier en fonction de la situation géographique de l'établissement.

En 2017, le prix médian payé par une personne hébergée en Ehpad était de **1 953 euros** par mois. Les 10% des Ehpad les moins chers facturaient moins de **1 674 euros** et les 10% les plus chers, plus de **2 819 euros**.



Accompagnement des personnes âgées dépendantes sur le plan physique ou psychique

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

C'est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité (de 50 à 79%), d'âge (de 20 à 59 ans), de résidence et de ressources. Son montant s'élève à **810,89 euros** depuis le 1^{er} avril 2017 maximum par mois pour une personne seule. L'AAH est accordée pour une durée pouvant aller de un an à cinq ans. Le dossier de demande est à adresser à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du lieu de domicile du demandeur.

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Elle a été revalorisée de **30 euros** en avril 2018. Elle sera revalorisée de **35 euros** en 2019, puis également de **35 euros** en 2020. L'ASPA ou « minimum vieillesse » est destinée aux personnes de plus de 65 ans ayant de faibles ressources.

Christian Limongi
1^{er} vice président

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
(JUN 2018)**

L'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2018 s'est déroulée à Paris dans « l'Amphithéâtre Foch » de l'École Militaire. **Érick Lebrun**, 2^{ème} vice-président de la section de Tarn-et-Garonne de l'ANMONM a représenté le Président **Robert Delbès** lors de cette assemblée qui débute dès 9h30, compte tenu d'un ordre du jour chargé.

Après les paroles de bienvenue d'usage, il y eut la présentation des 15 présidents des sections de l'étranger. Le **Sénégal**, le **Canada** et d'autres pays encore plus lointains étaient représentés. Puis le Secrétaire général **Bernard Bon** a fait son rapport annuel d'activités en présentant les actions des différentes commissions. Il a fait également part du fait que cette année 2017 a vu l'élection de 14 nouveaux présidents de section. Il leur a adressé ses sincères félicitations. En ce qui concerne la revue il est évoqué la possibilité de mettre des correspondants par section afin de faire évoluer cette belle revue.

Puis le Trésorier national, **Claude Chaillou** a fait le bilan financier dans lequel apparaît un déficit pour l'année 2017 de 91 631€. Lors de cette assemblée générale, une augmentation de la cotisation a été votée. Celle-ci passe de 28€ à 30€.

Après une rapide présentation des candidats au poste d'administrateur au sein du siège à **Paris**, les personnes présentes sont passées au vote. Sur les 10 candidats en lice, 8 ont été élus ou réélus. Il est à noter que cette année a vu la mise en place du vote électronique pour toutes les demandes d'approbation. Le Président **Michel Lebon** a soumis au vote les rapports d'activités, moral et financier. Ils ont été adoptés à la majorité.



Michel Lebon, Président national de l'ANMONM

Après un magnifique intermède musical de vingt minutes avec M. **Thibault Garcia**, premier prix de guitare du Grand conservatoire de **Paris**, le Président national **Michel Lebon** a pris la parole. Au cours de son intervention, il a indiqué « *qu'un engagement est une attitude et un mode de vie, et qu'il faut dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit, et que si l'on ne respecte pas l'autre on ne se respecte pas (...)* Il faut profiter du présent plutôt que d'espérer en un avenir parfait ».

Puis ce fut au tour du Grand Chancelier de la Légion d'honneur et Chancelier de l'Ordre national du Mérite, le **Général d'armée Benoît Puga** d'intervenir et de conclure les travaux de cette noble assemblée.

Dans son allocution, il félicita toutes les sections pour les actions qui sont entreprises depuis un an. Il a encouragé à continuer ainsi, et il est très conscient des difficultés à recruter et à fidéliser les adhérents. De même, il est important, pour les décorés, de coordonner les actions entre les différentes associations (Légion d'honneur, Ordre national du Mérite, Médaille militaire ...). Il faut également faire un effort dans le domaine de l'entraide, et vis à vis de la jeunesse. Il insiste aussi sur le fait qu'il est essentiel d'avoir un comportement exemplaire et de chercher à promouvoir les valeurs qui sont les nôtres.



Benoît Puga, Grand chancelier de la Légion d'honneur et Chancelier de l'Ordre national du Mérite

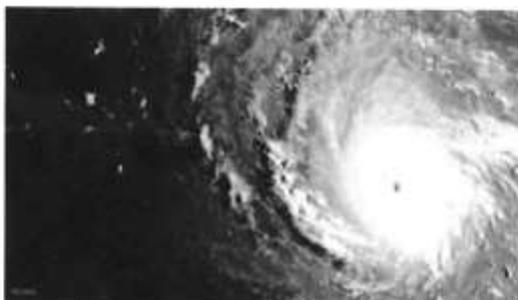
À l'issue de son discours, la salle au complet se leva pour entonner une vibrante « **Marseillaise** ». Après un repas pris en commun, l'après-midi a été consacré à la remise des prix nationaux de l'Éducation citoyenne et la signature de la convention de partenariat avec le Service militaire volontaire. La journée s'est terminée par un dépôt de gerbe au pied de la statue du **Général de Gaulle** sur la place **Clemenceau**.

Érick Lebrun
2^{ème} vice-président

L'OURAGAN IRMA FRAPPE LES ANTILLES (SEPTEMBRE 2017)

Le but de cet article est de revenir sur un événement marquant de l'été 2017 et de vous le présenter sous l'angle de la participation des Armées et, plus particulièrement, du Transport aérien militaire, aujourd'hui Brigade Aérienne d'Appui et de Projection (BAAP). En effet, le 6 septembre 2017, l'ouragan Irma, classé échelon 5, niveau maximum, frappait de plein fouet les îles de **Saint-Barthélemy**, puis de **Saint-Martin**.

D'abord, parlons d'**Irma**, dixième de l'année 2017, ce cyclone fut le plus puissant enregistré dans l'**Atlantique Nord**, par la vitesse et la persistance de ses vents (jusqu'à 290 Km/h). Il s'est développé du 30/08 au 12/09 et a été le premier ouragan à rester en catégorie 5 pendant une aussi longue période. **Irma** a causé d'énormes dégâts à **Barbuda**, **Saint-Barthélemy**, **Saint-Martin**, **Anguilla**, et aux **îles Vierges**. Il a éprouvé sévèrement la côte Nord de **Cuba** et a également entraîné, en **Floride**, la mise en place d'un plan d'évacuation de plus de 6 millions de personnes. Le 5/09, **Irma** mesure 500 km de diamètre et sa superficie est de 335 000 km², c'est à dire, environ 70% de la surface de la métropole.



L'ouragan Irma recouvre les Petites Antilles

Son œil, mesure 50 km de diamètre, et entraîne des vagues de 6 à 8 mètres de haut. C'est en pleine nuit, vers 2 heures du matin, qu'il atteint les premières îles antillaises, **Saint-Barthélemy** et **Saint-Martin** se trouvant sur la trajectoire directe de l'œil du cyclone. Cela devient alors infernal. Le vent souffle à près de 300 Km/h. Et ça dure ! Plusieurs heures. Les pressions sur les structures de constructions deviennent insupportables, d'autant que les habitations sont rarement en dur. Les dégâts sont immenses et les populations, en état de choc. L'étendue géographique des besoins est considérable.

Il faut aussi penser à l'arrivée de l'ouragan **José** ! Il suit de près heureusement, il passe plus au Nord que prévu, n'entraîne pas de dégâts supplémentaires mais rend difficiles, sinon impossibles, certaines opérations de secours. Il confirme néanmoins, la difficile prévision de trajectoire de ces monstres météorologiques. Et le mot n'est pas trop fort.

Dans les jours qui ont précédé, les Armées ont donc été fortement sollicitées, et particulièrement le vecteur transport : moyens aériens, convoyeurs aérosanitaires, escadrons de transit et d'accueil et tout le support indispensable à ce type d'activités.



Dégâts provoqués par le passage d'Irma sur l'île de Saint-Martin

Le 4/09, un Casa des Forces Armées en **Guyane** (FAG) est placé en alerte sur zone ; il réalise alors 4 rotations entre **Fort de France** et **Saint-Martin**, acheminant ainsi une trentaine de militaires en mesure de constituer deux modules d'intervention avec lots cycloniques, et des moyens civils. Deux hélicoptères Puma de **Martinique** et **Guyane** renforcent le dispositif. La base de **Pointe à Pitre**, en **Guadeloupe**, servira de base arrière pour l'acheminement de matériel d'urgence et le rapatriement des blessés. Ces pré-positionnements et la mise en alerte des Forces Armées aux **Antilles** (FAA) et des FAG ont permis de faciliter les interventions ultérieures.

Au lendemain de l'ouragan, un Casa rejoint **Saint-Martin**, effectuant alors plusieurs rotations. Il transporte notamment personnels et matériels du 3^e REI et du 33^e RIMa. Les légionnaires du 3^e REI sont déployés à **Saint-Martin** après cinq rotations. Il faut bien prendre conscience que les conditions d'atterrissage sont alors très dégradées et, que seule l'utilisation d'un appareil tactique et d'équipage entraînés, permet la réalisation de ces vols. Dans le même temps, les hélicoptères déployés à **St Martin** effectuent des missions au profit de la Gendarmerie et de l'Armée de terre.

Le 7/09, un A340 de l'ET 3/60 effectue un premier vol en direction de la **Guadeloupe**. À son bord, des convoyeurs de l'Escadrille aérosanitaire, une centaine de personnels de la Gendarmerie et, après une escale à **Marseille**, le Bataillon de Sapeurs-Pompiers. Au total, 168 passagers, 13 tonnes de matériel. Il effectuera à la suite, une rotation **Cayenne-Saint-Martin**.

Le Samedi 9/09, un A400M de l'ET 1/61 décolle d'Orléans. À bord, 20 tonnes de matériel, dont un Puma. Destination **Fort-de-France**, puis **Pointe-à-Pitre**. Ensuite, dès que la piste de **Saint-Martin** le permet, il rejoint l'aéroport **Princess Juliana**, dans le secteur néerlandais. Il s'agit d'ailleurs de l'aéroport principal de **Saint-Martin**.



L'avion Airbus 400M effectivement présent à Saint-Martin

Et puis le 10/09, un A310, un Casa et un second A400M arrivent aux **Antilles**, amenant des renforts militaires, dont une compagnie du 3^e RPIMA avec leurs équipements, et des médicaments. Par la suite, les opérations se poursuivent, bien entendu, mais cela rentre dans l'ordre de la vie habituelle de toutes ces professions.

Malgré la sécheresse du texte, vous pouvez imaginer, je pense, les difficultés rencontrées par ces personnels, civils ou militaires, au cours de ces missions, toutes prioritaires. Certains d'entre vous ont peut-être vécu le chaos créé par le passage d'un cyclone, d'autres, non. Pour ma part, je l'ai subi, et j'ai, par ailleurs, participé à des missions de secours après des tremblements de terre ; je peux témoigner des détresses rencontrées, des désarrois étreignant ceux-là même qui arrivent à la resousse. Alors, malgré ce que de nombreux médias ont pu rabâcher, permettez-moi de rendre hommage à tous ces personnels, civils et militaires, qui se sont pleinement engagés, ont parfois pris des risques et ont démontré leurs compétences et leur sens du devoir.

Patrice Bertrand
Membre du Comité départemental de l'ANMONM 82

NDLR : « Au cours de sa carrière de pilote, commandant de bord dans l'Armée de l'air, en plus de l'activité tactique ou logistique militaire, comme beaucoup de ses camarades, **Patrice Bertrand** a participé à de nombreuses missions de secours aux populations, en **Amérique du Sud**, en **Asie**, en **Afrique**, dans le **Pacifique**, et même en **Europe**, notamment à **Naples** en 1980. Cela peut expliquer sa sensibilité au sujet ».

CÉRÉMONIE D'HOMMAGE À DES « JUSTES PARMI LES NATIONS »

BLANCHE ET LUCIEN ROBÈNE

(MAI 2018)

Blanche et Lucien Robène, nommés « Justes parmi les Nations » en avril 2017 ont été honorés pour avoir, sous l'Occupation, hébergé, protégé et sauvé, à leurs risques et périls, des personnes persécutées par les nazis, notamment des adultes et enfants juifs. Le titre de « Juste parmi les Nations » est la plus haute distinction civile décernée par l'État d'Israël afin d'honorer la mémoire des non-juifs qui ont fait preuve d'un courage héroïque pour venir en aide à des juifs.



Blanche



Lucien

Francine Théodore-Lévêque, représentant le Comité régional de **Yad Vashem**, et **Sabine Geil-Gomez**, maire de **Pechbonnieu**, organisatrices de l'événement, ont permis de rassembler à **Pechbonnieu** le 16 mai 2018, une nombreuse assistance, pour une cérémonie au cours de laquelle la médaille et le diplôme des « Justes parmi les Nations » ont été décernés, à titre posthume, au couple **Robène**, par madame **Anita Mazor**, Ministre près l'ambassade d'Israël à Paris, et remis à madame **Maguy Denègre**, fille de Blanche et de Lucien.



*Remise du diplôme et de la médaille à
Maguy Denègre et Laurent Robène*

Parmi les personnalités présentes, le **Tarn-et-Garonne** était bien représenté, notamment avec la présence à titre privé de madame **Céline Platel**, sous-préfète de **Castelsarrasin**, de **Pierre Fontanié**, représentant la municipalité de **Moissac**, de **Jean-Paul Nunzi**, ancien maire de **Moissac**, de **Robert Delbès**, président de l'association des membres de l'Ordre national du Mérite (**Tarn-et-Garonne**), de **Henri Desseaux**, président départemental des Médaillés militaires.



Le président Robert Delbès, entouré de Céline Platel, sous-préfète de Castelsarrasin, de Jean-Paul Nunzi, ancien maire de Moissac, de Maguy Denègre et de son fils Laurent Robène et des présidents Henri Desseaux et André-Guy Cauro

Il est important de rappeler que **Robert Delbès**, notre président, a soutenu, dans un passé récent, une initiative chère au cœur de **Laurent Robène**, petit-fils de **Blanche**, en lui apportant son aide précieuse pour l'organisation d'un hommage public. Cet hommage public s'est déroulé le 7 novembre 2014 au cimetière de **Moissac** et a permis enfin, à **Blanche**, combattante de l'ombre, de sortir de l'anonymat.



La cérémonie du 16 mai 2018, co-présidée par **Francine Théodore-Lévêque** et par **Sabine Geil-Gomez**, a été précédée par l'inauguration d'une plaque commémorative apposée sur la façade de la maison de **Blanche et Lucien** où se déroulèrent les faits, afin qu'ils soient à jamais remerciés, et qu'ils servent d'exemples aux nouvelles générations.

Empreints d'une grande solennité, des discours sobres et émouvants ont été prononcés au cours de cette cérémonie d'hommage, entrecoupée de témoignages et de poèmes lus par les petits enfants de la famille **Robène**.



Raphaëlle, arrière-petite-fille des époux Robène, donne lecture du message de Bernadette Epstein, veuve de Emeric Epstein, témoin.

Maguy Denègre a souligné par ailleurs le comportement exemplaire des Pechbonniliens qui n'ont jamais dénoncé le couple **Robène**. Les habitants de la ville peuvent être fiers de leur histoire, fiers de ce bel exemple de tolérance et d'humanité face à l'antisémitisme et à la barbarie nazie.

La prochaine étape sera la demande de reconnaissance de **Pechbonnieu** comme « **village de Justes** ». Ce qui rattachera cette commune au réseau auquel **Moissac** appartient déjà.

La médaille de la Ville a ensuite été remise à **Maguy Denègre** par **Sabine Geil-Gomez**, maire de **Pechbonnieu**, puis un vin d'honneur, agrémenté de superbes bouquets de fleurs, a été offert par la mairie.



La famille Robène rassemblée lors de la remise du diplôme

*Christian Limongi
1^{er} vice président*

DESTINS DE TARN-ET-GARONNE

JEAN DE MILLERET

Une grande figure de la Résistance française



*Jean de Milleret dit « Carnot »,
mais aussi « Mornac »,
« Martel » et « Jacomy »*

Jean de Milleret est né à **Montauban (Tarn-et-Garonne)** où son père est fonctionnaire de préfecture et sa mère institutrice. Élève officier de réserve, il accomplit son service militaire en 1928-1929. Lieutenant de réserve, il choisit de s'engager comme sergent en octobre 1931 et suit à **Saint-Maixent** les cours d'élève officier d'active. Sous-lieutenant en 1932, **Jean de Milleret** embarque pour l'**Indochine** en août 1934 et se trouve affecté au 3^{ème} régiment de tirailleurs tonkinois en 1937. Il prolonge son séjour d'une année à **Hanoï** avant de retourner en métropole.

Au début de la 2^{ème} guerre mondiale, il est lieutenant, commandant de compagnie au 14^{ème} régiment de tirailleurs sénégalais. Capitaine en mai 1940, il est blessé deux fois les 14 et 15 juin 1940 à **Bazincourt** dans la **Meuse**. Fait prisonnier en dirigeant le combat d'une section de mitrailleuses, **Jean de Milleret** est tout d'abord conduit dans les hôpitaux de **Charleville-Mézières**, de **Bar-le-duc** et de **Bastogne**, puis en **Allemagne**.

En septembre 1940, il rejoint l'oflag III C puis, en 1941, il est rapatrié comme grand blessé vers les hôpitaux de **Toulouse** puis de **Tarbes**. Il devient chef de chantier de jeunesse en **Ariège**, camp de loisirs institué par **Vichy**. Disposant d'une grande facilité de circulation, il lui est facile de transporter clandestinement des personnes dont l'évasion est urgente.

En 1943, il est révoqué de son poste et entre dans l'organisation de résistance de l'armée (ORA), dont l'organisme local est le célèbre corps franc **Pommiès**. Il est chargé de recruter et de commander le groupement sur les départements du **Lot-et-Garonne**, du **Tarn-et-Garonne** et du **Lot**.



*Stèle installée face à l'entrée de
l'église de Bénac (Ariège) en
souvenir de ce grand résistant*



Scène représentant Jean de Milleret quittant le château de Bénac, en pleine nuit, pour rejoindre la Résistance.

Dénoncé en septembre 1943 et traqué, **Jean de Milleret** est muté à **Auch**. Jusqu'en mars 1944, il a comme rayon d'action **Auch** et la côte atlantique. En mars 1944, il met en place la brigade « **Carnot** » dont il assure le commandement.

En juillet 1944, il est nommé chef FFI des **Landes**. Il prend ensuite part à la libération du **Sud-Ouest**, organisant de nombreux sabotages notamment ceux de l'arsenal de **Tarbes** et **Aire-sur-Adour**, avant de participer à la libération de **Mont-de-Marsan** et de **Bordeaux**, puis d'entamer, à la tête de sa brigade, devenue bataillon, le siège de « *la poche du Médoc* », où sont retranchés 4 000 allemands.

Ce sera la longue bataille du « *front du Médoc* », gagnée au sol par les seules forces françaises et coloniales, sous l'appellation officielle de « *forces françaises de l'Ouest* ».

Il est nommé au grade de Commandeur de la Légion d'honneur et Compagnon de la Libération, décoré de la Croix de guerre 1939-1945 (avec 4 citations) et de la Distinguished Service Cross.

Le **Colonel Jean de Milleret** prend sa retraite de l'armée en 1957 à **Buenos Aires** en **Argentine**, où il devient historien et l'un des principaux biographes de **Jorge Luis Borges**, écrivain conteur, poète, essayiste, au style laconique, mais éblouissant et inimitable.

Cet homme exceptionnel, qui a refusé le déshonneur et a lutté avec courage contre l'**Allemagne** hitlérienne, décédera le 10 janvier 1980 à **Buenos Aires**.



Le Colonel Jean de Milleret alias « Carnot » lors du siège de la « poche du Médoc ».

*Christian Limongi
1^{er} vice président*

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE ARMISTICE DE 1918 - TRAITÉ DE VERSAILLES 1919 L'amère victoire

Les alliés ont gagné la guerre d'extrême justesse, et la **France** a beaucoup souffert. Elle a perdu près de 1,4 million d'hommes et a été partiellement envahie. La **Belgique** est dans une situation comparable. Mais, de tous les pays en guerre, la **Russie** est la plus meurtrie. Outre des pertes effroyables estimées à 1,7 million d'hommes, elle fait face à une guerre civile qui fera directement ou indirectement 9 millions de victimes.

L'**Allemagne** a eu 1,95 million de tués, ce qui la place en tête des pays martyrs. Mais lorsqu'elle demande l'armistice, elle est loin d'être à terre, car son armée occupe encore d'importantes parties des territoires belges et français.

Après l'échec des offensives allemandes en juin et juillet 1918, le commandant **Von Hindenburg** propose à **Foch**, le 7 novembre, une rencontre entre les deux camps pour négocier les termes d'une convention afin de cesser les hostilités. Le lieu de rendez-vous est fixé dans un lieu isolé, le carrefour de **Rethondes** en forêt de **Compiègne**.

Nous sommes dans la nuit du 8 novembre, durant trois jours, dans la voiture 2419 D, les allemands ont peu d'occasions de véritablement négocier. Ils doivent rapidement se plier aux conditions fixées dans le texte établi en dernier lieu par le **Maréchal Foch**.

Toutes les conditions exigées pour la suspension des hostilités ayant été acceptées par l'ennemi, l'armistice est signé, entre le **Maréchal Foch**, commandant en chef des armées alliées et le **Secrétaire d'État Erzberger**, président de la Délégation allemande à 5 heures 10 le 11 novembre 1918.

Il entre en vigueur le même jour à 11 heures et entraîne dans le pays des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin de la terrible guerre. Le cauchemar est terminé. Un immense soulagement saisit les vainqueurs et souvent les vaincus.

Cet armistice a été conclu aux conditions suivantes :

Cessation des hostilités, sur terre et dans les airs, six heures après la signature de l'armistice, évacuation immédiate des pays envahis : **Belgique, France, Luxembourg**, ainsi que **l'Alsace-Lorraine** dans un délai de quinze jours à dater de la signature de l'armistice, abandon par les armées allemandes du matériel de guerre, rapatriement immédiat des prisonniers de guerre, fixation des montants des réparations et dommages...



Le Maréchal Foch, une personnalité essentielle de l'histoire de la Grande Guerre.

10° Paris-Midi 10°

PARIS, 10, Rue Louis-le-Grand - Téléphone 10-10

L'ARMISTICE EST SIGNÉ

2. Arrêt des Allemands à Spa
Les Allemands ont suspendu les opérations de guerre.

Pour une République
dans toute l'Allemagne, le futur gouvernement?

Quel sera
le futur gouvernement?

Les derniers jours
de de Gaulle

Le retard du courrier de Spa

La durée de l'armistice est fixée à 36 jours avec faculté de prolongation. Il sera effectivement prolongé deux fois.

Les modalités fixant la fin des combats étant arrêtées, il reste maintenant à définir les modalités de la paix.

Mêmes mots dans les différents journaux pour annoncer la délivrance après les souffrances.

Le 11 novembre 1918 ne marque pas tout à fait la fin de la guerre. Le véritable traité de paix n'est signé que huit mois plus tard.

En effet, il faudra attendre la Conférence de la paix qui se tiendra à **Paris** du 12 janvier au 6 mai 1919, uniquement entre les vainqueurs, et la signature du Traité de **Versailles** le 28 juin 1919 dans la galerie des Glaces du château de **Versailles**.

Le Traité de **Versailles** sera vécu par les Allemands comme une condamnation très rude et une humiliation. Le terme de « *diktat* » s'imposera rapidement dans l'opinion publique. Les vainqueurs pensent qu'il servira de leçon aux Allemands, et fera de la Grande Guerre la « *der des ders* ». Pour **Clémenceau**, ce qui importe, c'est la sécurité de la **France**. Celle-ci passe nécessairement par un affaiblissement durable de l'**Allemagne**.



Le Maréchal Foch, le Général Weygand et les Amiraux britanniques Wemyss et Hope, signataires de l'armistice

Un certain nombre de clauses du Traité de **Versailles**, notamment la seule responsabilité morale de l'**Allemagne** dans le déclenchement du conflit, l'attribution à la **Pologne** du port de **Dantzig**, le montant des réparations extrêmement élevé, la démilitarisation de la rive gauche du **Rhin**, sera au cœur des revendications d'**Adolf Hitler** et de l'**Allemagne** nazie dans les années 30.

On connaît la suite...

Christian Limongi
1^{er} vice président

17

LA VIE DE LA SECTION

PRIX DU COMPORTEMENT CITOYEN REMIS À DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Une jeunesse dynamique, engagée, qui fait vivre
les valeurs de la République

L'édition 2018 de la remise du Prix du Comportement citoyen a eu lieu le 20 juin 2018, sous la présidence de **Monsieur Pierre Besnard**, préfet de **Tarn-et-Garonne**, dans la salle symbolique **Jean Moulin** de la préfecture de **Montauban**.



*Discours de Monsieur Pierre Besnard,
préfet de Tarn-et-Garonne.*

À l'invitation conjuguée du **Lieutenant-colonel Max Roux**, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de **Tarn-et-Garonne**, et de **Monsieur Robert Delbès**, président de l'ANMONM 82, cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités départementales civiles et militaires, parmi lesquelles :

- ◆ **Pierre Mardegan**, vice-président du Conseil départemental ;
- ◆ **Robert Infanti**, maire adjoint à la mairie de **Montauban** représentant **Madame Barèges** ;
- ◆ **Jean-François Sahuc**, maire de **Molières** ;
- ◆ **Pierre Amestoy**, directeur de l'ONAC ;
- ◆ **Colonel Jean-Louis Ferres** commandant du SDIS 82 ;
- ◆ **François Evrard**, représentant le **Lieutenant-colonel Roux** ;
- ◆ **Lieutenant-colonel Philippe Baclet**, chef d'État-major du SDIS ;
- ◆ **Commandant Vanessa Dufour**, représentant le CDC 9^{ème} BSAM ;
- ◆ **Capitaine Doan** du 17^{ème} RGP ;
- ◆ et plusieurs présidents d'associations.



Une salle bien remplie.

Créé par notre association départementale de l'Ordre national du Mérite, ce prix est une initiative destinée à valoriser l'engagement des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) qui se sont distingués par leur comportement et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté. Ce prix constitue aussi un signe de reconnaissance et d'encouragement donné aux équipes éducatrices.

Cette cérémonie s'est déroulée en trois temps : Interventions, témoignages et remise des trophées et des diplômes. **Bernard Valette**, 3^{ème} vice-président de l'AN-MONM 82, prit la parole pour rendre hommage à l'action de **Jean-Marc Detailleur**, qui a présidé notre association pendant cinq ans et a été à l'initiative du prix du Comportement citoyen, ainsi qu'à **James Simon** qui en a assuré l'organisation de 2015 à 2017.



Intervention de Bernard Valette, animateur de la commission Éducation Citoyenne (composée du président Robert Delbès, d'Eugène Cojan et d'Érick Lebrun).

Après avoir exprimé sa gratitude au **Lieutenant-colonel Baclet** pour le soutien qu'il a apporté, ainsi qu'à **Madame Chantal Aldibert** pour le travail de secrétariat qu'elle a accompli dans l'organisation de cette cérémonie, **Bernard Valette** rappela

l'historique de cette remise de prix récompensant des jeunes qui consacrent leur temps libre à des causes d'intérêt collectif. Le **Lieutenant-colonel Baclet** a ensuite exposé le programme de formation, étalé sur quatre années, et précisé que 26 JSP, ayant réussi leur examen, seront récompensés.



Magnifique trophée remis à Alexis Roussel, Luis Santos Pereira et Laure Lebas.

Ont suivi les témoignages des maires de **Beaumont-de-Lomagne** et de **Molières** qui ont fait part de leur expérience dans le domaine concerné. Puis, trois JSP ont raconté leur propre expérience.

L'ANMONM 82 a donc décidé cette année de mettre en valeur 26 JSP ayant suivi le programme de formation pendant quatre années en leur remettant le diplôme du prix du Comportement citoyen. Ils appartiennent aux pôles de formation de **Montauban, de Castelsarrasin-Moissac et des Apprentis d'Auteuil**.

Par ailleurs, trois JSP, remarquables, ont reçu, des mains de **Messieurs Besnard, Mardegan et Delbès**, un magnifique trophée offert par l'Ordre national du Mérite (section du Tarn-et-Garonne).



Remise des diplômes par le président Robert Delbès.

Un vin d'honneur a clôturé cette belle et solennelle cérémonie de remise de prix. Nous renouvelons nos félicitations et notre estime à ces jeunes sapeurs-pompiers. Nous saluons leur travail et leur persévérance dans l'effort.

Christian Limongi



PRIX DU COMPORTEMENT CITOYEN
Décerné aux jeunes sapeurs-pompiers par L'ANMONM 82
le 20 juin 2018

Intervention de monsieur Bernard Valette

En premier lieu, je voudrais exprimer mes plus vifs remerciements à Monsieur le préfet qui nous accueille dans cette belle salle d'honneur de la préfecture qui est la maison de la République et par conséquent la vôtre.

Mes remerciements iront également à toutes les personnalités qui nous ont rejoints pour participer à cette cérémonie et à celles qui se sont excusées, retenues par leurs obligations.

C'est un moment particulièrement sympathique, original et en même temps solennel que nous nous apprêtons à vivre ensemble à l'occasion de cette troisième édition de la cérémonie de remise du prix du Comportement citoyen décerné aux jeunes sapeurs-pompiers.

Je salue votre assistance nombreuse et vous remercie de votre participation à cet événement dont l'objectif est de reconnaître, encourager et valoriser l'engagement des jeunes.

Auparavant, je voudrais exprimer toute ma gratitude et rendre hommage à l'action de deux compagnons qui se sont impliqués et ont défendu avec persévérance les valeurs et les causes que nous soutenons au sein de l'association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite.

Tout d'abord, monsieur **Jean-Marc Detailleur** qui avec talent, dévouement et amabilité a présidé pendant 5 ans aux destinées de notre association et a été à l'initiative du prix du Comportement citoyen.

Ensuite, monsieur le **docteur James Simon**, ex vice-président qui a été responsable de la commission de l'Éducation Citoyenne et en a assuré avec compétence l'organisation et l'animation de 2015 à 2017.

Cette cérémonie nous tient à cœur car elle fait partie intégrante du projet de l'ONM envers la jeunesse à qui nous voulons accorder la reconnaissance qu'elle mérite. D'autre part, en tant que médaillés de l'ONM, nous avons le devoir de nous engager à encourager les jeunes en valorisant leur engagement citoyen.

Dès la 1^{ère} réunion nationale des membres de l'ONM en mai 1977, le thème de réflexion sur la restauration de l'esprit civique auprès de la jeunesse devient une des missions prioritaires de notre association. Il apparaît alors essentiel de faire connaître le civisme « cette vertu du bon citoyen, ce supplément d'âme au service de la République et du bien commun », l'esprit de bienveillance cher aux philosophes grecs et romains, le courage, le dévouement, la générosité, la solidarité à nos jeunes et d'en récompenser les actions.

C'est pourquoi notre section du **Tarn-et-Garonne** s'est investie dans cette direction afin de reconnaître aux jeunes, dans leur réalité quotidienne, le rôle important qu'ils peuvent jouer dans la société, au sein de leur établissement scolaire, de leur quartier, de leur ville ou de leur village pour réussir à faire évoluer la société dans un comportement citoyen.

Notre mission est de faire prendre conscience aux citoyens de leurs devoirs dans le respect de leurs droits et de promouvoir une attitude responsable : permettre à nos jeunes de devenir des CRACS c'est à dire des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Dans cet esprit nous avons choisi de mettre à l'honneur les jeunes sapeurs-pompiers.

L'organisation de ce prix du comportement citoyen repose sur l'implication d'un partenariat réunissant l'ANMONM, section 82 et le SDIS qui ont signé une convention le 7 octobre 2014.

J'en profite pour exprimer toute notre gratitude au **Lieutenant-colonel Baclet** chef d'état-major du SDIS pour l'aide et le soutien qu'il nous a apportés ainsi qu'à **Madame Chantal Aldibert** pour le travail de secrétariat qu'elle a accompli dans l'organisation de cette cérémonie.

Cette année, nous avons choisi de récompenser les jeunes sapeurs-pompiers qui ont suivi le programme des 4 années de formation.

Ils sont 26 jeunes tous présents cet après-midi et auxquels nous adressons toutes nos vives félicitations et notre estime. Nous saluons leur travail et leur persévérance dans l'effort au cours de ces années de formation.

Ce prix du Comportement citoyen n'est pas destiné à récompenser un acte individuel si méritoire soit il, ni valoriser un travail même excellent sur un thème de mémoire, mais il veut mettre en valeur les comportements permanents des jeunes qui consacrent leur temps libre à des causes d'intérêt collectif.

Ce prix du Comportement citoyen est aussi un signe de reconnaissance et d'encouragement aux équipes des différents pôles de formation (pôles de **Montauban**, de **Castelsarrasin-Moissac** et des **Apprentis d'Auteuil**) qui consacrent chacun à leur niveau une partie de leur travail quotidien à former les jeunes sapeurs-pompiers et les guider dans cet apprentissage.

Quel meilleur apprentissage civique que de servir comme jeune sapeur-pompier, c'est adhérer à des valeurs, apprendre à vivre en communauté, progresser en groupe, se dépasser au service des autres.

Gandhi écrivait en 1937 dans une lettre à l'ASHRAM (ermitage) : « si nous cultivons l'habitude de rendre service, notre désir de servir s'accroîtra sans cesse et contribuera non seulement à notre propre bonheur mais aussi au bonheur du monde en général. C'est ainsi que l'esprit de service nous apporte davantage que ce que nous croyons donner ».

Quelle belle image vous donnez jeunes sapeurs-pompiers, d'une jeunesse dynamique, engagée, motivée, d'une jeunesse qui fait vivre les valeurs de la République face aux enjeux du présent et aux défis du futur.

C'est le **Général de Gaulle** en créant l'ONM qui a souhaité redonner un souffle nouveau aux valeurs qui fondent notre République : engagement, civisme, fraternité, valeurs qui sont au cœur de notre pacte républicain. Il n'y a pas de citoyenneté sans engagement et être citoyen, c'est accomplir tous les devoirs qui dérivent de vos droits.

Vous, jeunes sapeurs-pompiers, vous avez mis votre engagement civique au service des autres et au service de la société. « S'engager c'est être utile 2 fois, pour soi et pour les autres ».

Le civisme c'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt particulier.

Le civisme nous dit le **Littre** « c'est le sentiment qui fait les bons citoyens, c'est l'attachement à la cité. »

Le civisme nous dit le **Larousse** « c'est le sens qu'à un homme de ses responsabilités et de ses devoirs de citoyen. »

André Siegfried précise que le civisme est le dévouement à la chose publique, en vertu duquel, chacun estime devoir s'insérer dans une communauté et collaborer à la vie sociale.

Vous l'avez compris, le civisme n'est pas seulement une affaire de code à connaître et à respecter, c'est surtout une affaire d'attachement au bien commun donc une affaire de cœur. « Il faut donner aux français quelque chose à aimer : la France » a écrit **Simone Weil**.

Le civisme :

C'est donner plutôt que recevoir ;

C'est agir plutôt que regarder ;

C'est d'être acteur plutôt que spectateur.

Si on n'y introduit pas l'amour de la Patrie, l'éducation citoyenne restera ce qu'elle était jusqu'ici une somme de connaissances techniques sans finalité profonde et sans âme.

Jeunes sapeurs-pompiers, faites vôtre cette phrase de **John Fitzgerald-Kennedy** dans son discours d'investiture du 20 janvier 1961 : « Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays. ».

Oui, la France a besoin d'une jeunesse porteuse de valeurs, et qui montre son attachement aux valeurs de la République. L'honneur, le dévouement, le courage, l'honnêteté, l'esprit de sacrifice, la patrie et la discipline sont les valeurs qui constituent le socle de l'identité des jeunes sapeurs-pompiers. Voilà, les valeurs éternelles de notre peuple.

Jeunes sapeurs-pompiers, vous avez l'avenir devant vous et quels que soient vos choix de vie, les choix professionnels que vous ferez, votre engagement de jeunes sapeurs-pompiers est et restera pour vous une chance incroyable, un souvenir inoubliable, « celui d'avoir participé à une aventure exemplaire au service de notre pays qui mérite d'être défendu et valorisé partout ».

Dans cet esprit, les membres de la section de l'ANMONM 82 sont fiers de vous remettre, dans cette symbolique salle **Jean Moulin**, le prix du Comportement citoyen qui est la reconnaissance de votre engagement civique et humain au service de la société. C'est ce comportement méritant, cet engagement civique en tant que jeune sapeur-pompier que nous saluons aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

Bernard VALETTE,
3^{ème} vice-président de l'ANMONM 82.

**HOMMAGE RENDU À NOS COMPAGNONS
POUR LEUR DÉVOUEMENT À L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
Jean-Marc Detailleur - Christian Limongi**



Accueil de Madame Brigitte Barèges, maire de Montauban, par le président Robert Delbès, en présence de notre porte-drapeau Jean Chapenoire.

Le 6 juillet 2018, dans les salons de l'hôtel **Mercure de Montauban**, le président et les membres du Comité départemental de **Tarn-et-Garonne** ont accueilli de nombreux invités pour rendre hommage à messieurs **Jean-Marc Detailleur** et **Christian Limongi** pour leur dévouement au service de l'Ordre national du Mérite.

Étaient présents Madame **Brigitte Barèges**, maire de **Montauban** et Monsieur **Robert Infanti**, délégué aux anciens combattants, de nombreux présidents d'associations, de compagnons et d'amis.

Après avoir rappelé les missions de l'Ordre national du Mérite assignées par le **Général de Gaulle, Robert Delbès** rendit tout d'abord hommage à **Jean-Marc Detailleur** qui assura la présidence de la section de **Tarn-et-Garonne** pendant près de cinq ans.

Durant cette longue période, Jean-Marc a su maintenir les liens d'amitiés qui existaient. Il a par ailleurs été à l'origine de plusieurs rapprochements, notamment avec le SDIS 82. Cela a permis de mettre en place et de pérenniser notre prix du Comportement Citoyen.

Le Président a vivement félicité **Jean-Marc Detailleur** pour sa promotion à la présidence du Rotary. Puis, **Robert Delbès** a annoncé que l'ancien président de notre section s'est vu conférer le titre de président d'honneur de l'ANMONM 82 lors de la dernière réunion du Comité de section.

Puis, le Président **Delbès** rendit hommage à Monsieur **Christian Limongi**. Il a tout d'abord évoqué la solide amitié qui le lie au récipiendaire qu'il a nommé premier vice-président dès son élection à la présidence de l'ONM 82.



Jean-Marc Detailleur, présentant un « témoignage de reconnaissance », offert par l'ANMONM 82.

Robert Delbès a exprimé les raisons qui l'ont incité à le distinguer : son engagement auprès de ceux qui œuvrent pour que vive notre section, la confection dans sa totalité de notre bulletin de liaison publié deux fois par an, la coordination de l'action des membres de notre Comité, sa participation à de nombreuses cérémonies du souvenir et autres invitations, réalisées au prix de multiples efforts suite à de sérieux ennuis de santé.



*Les récipiendaires en compagnie de leurs épouses
Marie-Agnès et Marie-Christine.*

C'est avec émotion que les deux récipiendaires se sont vus remettre un magnifique coffret gravé, « *Témoignage de reconnaissance* », décerné par la section de **Tarn-et-Garonne** de l'ONM.

Mesdames **Marie-Agnès Detailleur** et **Marie-Christine Limongi** ont reçu des mains du **président Delbès** un magnifique bouquet de fleurs, témoignage reconnaissant leur grande gentillesse, leur abnégation et leur dévouement.

Avant de partager le verre de l'amitié, Madame **Brigitte Barèges** a pris la parole pour remercier les deux récipiendaires pour leur action efficace au sein de la section, au bénéfice du **Tarn-et-Garonne**, et notamment de la ville de **Montauban**. Elle leur a remis la médaille d'honneur de la ville de Montauban. **Jean-Marc Detailleur** et **Christian Limongi**, très émus, ont déclaré être très honorés par le geste de madame le maire.

À l'issue de cette cérémonie d'hommage, un succulent dîner a permis de réunir, autour de **Christian** et **Jean-Marc**, de nombreux compagnons et leurs épouses, et de vivre un moment particulièrement convivial.



*Christian Limongi et notre ancien président Jean-Marc
Detailleur ont reçu des mains de Madame Brigitte Barèges
la « médaille d'honneur de la Ville de Montauban ».*

Le Comité départemental

SORTIE DE PRINTEMPS INTER-ASSOCIATIONS CIRCUIT TOURISTIQUE DANS LE TARN (MAI 2018)

Le 24 mai 2018, les associations patriotiques SMLH, ANMONM, ANOCR et AOR de **Tarn-et-Garonne** se retrouvaient à 8 heures sur le parking d'Eurythmie à **Montauban** pour rejoindre le car et se diriger vers l'Office de Tourisme de **Saint-Sulpice-la-Pointe**.

Cette escapade en terre tarnaise, organisée par l'AOR 82, proposait un circuit touristique. Au programme : en début de matinée, visites de **Saint-Sulpice-la-pointe** et du souterrain « **Le Castela** », repas à **Lisle-sur-Tarn**, puis, l'après-midi, visites des caves, du caveau des vins de **Gaillac** et découverte de la ville.



*Charmante ville de Saint-Sulpice-La-Pointe
au passé riche en histoire.*

Cette journée débute par la visite de **Saint-Sulpice-La-Pointe**, une petite ville qui a su allier modernité et traditions.

Avec son château du XIII^{ème} siècle, son souterrain médiéval « **Le Castela** », son pigeonnier, son église du XIV^{ème} siècle.

À l'issue de ces visites, les participants se dirigèrent vers **Lisle-sur-Tarn** pour déjeuner chez « **Romuald** » et partager un repas succulent, dans un environnement calme et une ambiance chaleureuse.

Après cette belle étape tarnaise et les « *batteries rechargées* », les voyageurs reprirent le programme de la visite et le car en direction de **Gaillac**.



Un cadre accueillant chez « Romuald ».

Dès l'arrivée à **Gaillac**, il fut alors proposé aux participants de visiter les caves et le caveau des vins et suivre la visite commentée du vignoble. Sur le peu de temps de visite restant disponible, nos compagnons n'ont pu découvrir que très brièvement la ville de **Gaillac**. Il semble que le guide ait effectivement privilégié le côté mercantile de la visite des caves, plutôt que le côté culturel de la visite de la ville.



La maison des vins de Gaillac.

Enfin, après cette longue et intéressante journée « *détente et découverte* » les participants retrouvaient le bus pour regagner **Montauban** peu après 19 heures. Ils se sont promis de se retrouver en automne prochain, pour une nouvelle sortie, mais l'organisation devra être confiée à l'une des trois autres associations.

Cette sortie ne fut pas un franc succès au niveau du nombre de participants. En effet, sur 58 places proposées, seules 30 (dont 14 membres de l'ONM, y compris quelques conjoints) ont effectué cette ballade qui a nécessité, pour l'AOR, un gros travail de préparation. On doit donc s'interroger sur la forme de prestation à proposer à nos compagnons.

Si le regroupement des associations pour ce type de manifestation permet d'illustrer parfaitement l'esprit de solidarité et de coopération qui existe entre leurs membres, il ne résout pas tout.

Il paraît donc important de rechercher une formule originale, afin de permettre de rassembler un plus grand nombre d'adhérents pour une journée « *détente* », définir le type de restauration, d'activités ou de sorties les plus adaptées à leurs envies.

Christian Limongi
1^{er} vice président

**NOUVELLES NOMINATIONS
DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Sont nommés Chevaliers dans l'Ordre national du Mérite par décret
du Président de la République du 19 mai 2018**

Mme Muriel Correia

Promotion du ministère du Travail

Mme Martine Radusevic

Promotion du ministère du Travail

M. Joël Defives

Promotion du ministère du Travail

Nous leur exprimons nos plus vives félicitations pour cette prestigieuse décoration qui récompense leurs mérites distingués et rend hommage à leurs parcours.

Être nommé ou promu dans l'**Ordre national du Mérite** n'est pas une fin en soi et nous ne doutons pas qu'ils continueront à prendre un peu de leur temps disponible pour apporter leur pierre à l'édifice en rejoignant notre association.

* * *

NOUVELLES ADHÉSIONS

Mme Renée Montégut

(Veuve de **M. André Montégut**)

DÉMISSIONS

Mme Geneviève André-Acquier

M. James Simon

DÉCÈS

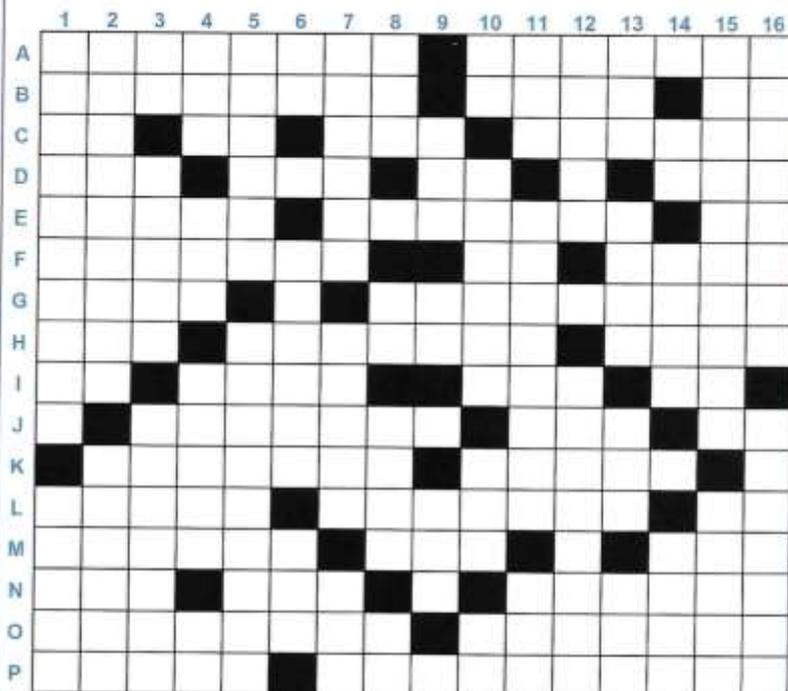
M. Yvan Desquines

Mme Liliane Larroque

Mme Jacqueline Brousset

Le président et les membres du Comité départemental ont présenté leurs condoléances à leur famille, ainsi qu'à leurs proches.

MOMENT DE DÉTENTE
Mots croisés : La Rome des Césars



Horizontalement :

A. Il nomma son cheval Consul. Sévère pour Rome. B. Personne ridicule. Succéda brièvement à Galba. Symbole. C. Académie. Édité par un ministère. Sans frais à bord. Para. D. Message. Homme de la rue. Agrément de troubadour. Vaccin. E. Il aime Bérénice. Enzyme digestive. Belle main au poker. F. Parfumées. Symbole de l'or. Association. G. Espèce de punaise. Fera un lapsus. H. Support de balle. Empereur étranglé par son esclave. Station balnéaire bretonne. I. Impôt. Servit une tarte. Roi biblique. Grand club sportif. J. Eau d'Embrun. Arbres à feuilles persistantes. Appel. K. Poisson d'eau profonde. Feuille superflue d'un ouvrage. L. Capitale des protestants français. Empereur à l'apogée de Rome. Galette de son. M. Élargis. Semblable, pareil. Rames en banlieue. N. Il avait un certain rayonnement. Rire aux éclats. Séjour de Claude et de Néron. O. Un accessoire de rêve. Titre impérial. P. Éphémère successeur de Domitien. Militaire très brillant devenu empereur.

Verticalement :

1. Il fit une croix sur toutes ses croyances. César du rôle le plus enflammé. 2. Mélangées avec de l'alumine. **Dynastie impériale.** 3. Mesure chinoise. Porte des palmes. Séparer des feuilles. 4. Ville du Yémen. Révèle la trame. Exigent du souffle. Le bon roi Henri. 5. Obèse. **Empereur célèbre pour ses thermes.** 6. Hitler selon Brecht. Eus de la pelme. Plancher des vaches. 7. Éponges végétales. Superbe raie. Diode. 8. Volcan actif du Japon. Émission de radio. Mitraille de GI. A apprécié. 9. Danseur de revue. Lac des Pyrénées. Réglettes. 10. Occitanie. **Empereur bègue.** Agissements trompeurs. Symbole. 11. Et le reste. **Entoura Rome d'un mur.** Zéro absolu. 12. Valaient plus que le lux. Coups de fusil. 13. Nuance. S'accroche à l'hameçon. Pièce d'Extrême Orient. Fut autorisé. 14. Mention. Conquête de Zeus. Qui n'a pas encore franchi le rubicond. 15. **Empereur stoïcien.** Langue indo-européenne. 16. **Ce Grand prêtre d'un culte du Soleil fut assassiné. Empereur qui mit la Grande-Bretagne au pied du mur.**

(En gras ce qui concerne le thème : la Rome des Césars)

Quiz littérature et arts

1. Qui a écrit « *les illusions perdues* » ?
A. Balzac, B. Zola, C. Maupassant, D. Stendhal
2. En littérature, « un barbon » est un :
A. Jeune homme, B. Vieil homme, C. Génie, D. Personnage malfaisant
3. Qui est l'auteur des « *lettres persanes* » ?
A. Montesquieu, B. œuvre collective, C. Rabelais, D. Pascal
4. Lequel de ces romans a valu à Gustave Flaubert un procès en correctionnelle pour immoralité ?
A. Mme Bovary, B. La tentation de Saint-Antoine, C. L'éducation sentimentale, D. Salammbô
5. « *En attendant Godot* » est une œuvre de :
A. Balzac, B. Pinter, C. Beckett, D. Joyce
6. « *Jean Santeuil* » est un roman autobiographique. Qui est son auteur ?
A. Gide, B. Proust, C. Hugo, D. Bergson
7. Qui a signé la bande sonore du film « *Ascenseur pour l'échafaud* » ?
A. Michel Legrand, B. Maurice Jarre, C. Léonard Bernstein, D. Miles Davis
8. Quel est le sujet de prédilection des peintures d'Edgar Degas ?
A. Les mineurs, B. Les danseuses, C. Les musiciens, D. Les paysans
9. Qui a créé la « *Villa Médicis* » ou « *Académie de France* » à Rome ?
A. Napoléon 1^{er}, B. Colbert, C. Malraux, D. Richelieu
10. Praxitèle était un :
A. Sculpteur, B. Peintre, C. Photographe, D. Architecte
11. Le tableau « *les demoiselles d'Avignon* » a été peint par :
A. Picasso, B. Modigliani, C. Dufy, D. Seurat
12. « *L'homme qui marche* » est une sculpture de :
A. Claudel, B. Rodin, C. Bartholdi, D. Giacometti

(solutions p.38)

REMISE DES INSIGNES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

À MADAME HANANE GUÉGAN

Le 29 juin 2018, dans les locaux de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP), s'est déroulée la remise des insignes de Chevalier de l'Ordre national du Mérite à madame **Hanane Guégan**.

Madame **Véronique Ortet**, directrice de la DDCSPP, a procédé à cette remise de décoration, en présence de **Valérie Rabault**, députée de **Tarn-et-Garonne**, de la famille, des amis et des collaborateurs de la récipiendaire.

m Étaient également présents Madame **Paquita Bannier-Gauthier**, ancienne directrice du Cabinet du Préfet de **Tarn-et-Garonne** et une délégation de notre association conduite par le Président **Robert Delbès** : **Eugène Cojan**, **Érick Lebrun**, **Jacques Gaillac**, porte-drapeau, et votre serviteur.



Famille, amis et collaborateurs étaient présents pour cet événement.

Avant de procéder de façon officielle à la remise de décoration, madame **Ortet** a rappelé les activités exercées par **Hanane** notamment associatives, mises au service de nos concitoyens les plus vulnérables, dans le cadre de diagnostics territoriaux ou de formations sociales.

Par ailleurs, **Hanane Guégan**, coordonnatrice des Francas pour le **Tarn-et-Garonne** et le **Lot**, s'est très investie sur le volet de *l'Éducation populaire et du développement des pratiques d'éducation à la citoyenneté*.



Remise de la prestigieuse décoration par madame Véronique Ortet, directrice de la DDCSP.

Mais c'est dans le portage, l'animation, la gestion opérationnelle de deux projets « phares » du département que son action a été tout particulièrement remarquée par l'ensemble des services de l'État et de ses partenaires :

- un grand projet départemental intitulé « mobilisation citoyenne » : quelles réponses la République apporte-t-elle aux familles et aux jeunes face aux violences ?

- puis, dans le cadre de la politique de la ville, un projet de « mobilisation des femmes des quartiers », articulé autour d'un séjour découverte des valeurs de la République à Paris.

Après avoir rappelé à quel point l'engagement, la mobilisation, la compétence, l'énergie voire l'hyperactivité de madame **Guégan** ont été précieuses aux services de l'État, Madame **Ortet** a remis les insignes de Chevalier de l'Ordre national du Mérite à la récipiendaire.

Madame **Guégan** a pris la parole pour saluer, dans un premier temps, la présence de madame **Valérie Rabault**, de madame **Paquita Bannier-Gauthier**, ainsi que celles de **Robert Delbès** et de nos compagnons.

Puis, longuement, elle a cité et remercié toutes les personnes qui ont œuvré à ses côtés afin de concrétiser de nombreux projets nécessitant un important investissement personnel.

Madame **Guégan** considère donc que cette décoration est d'abord une récompense collective.



Hanane entourée de sa marraine Véronique Ortet, du Président Delbès et de Jacques Galliac, notre porte-drapeau.



La récipiendaire entourée de Madame Valérie Rabault, députée de Tam-et-Garonne, et de Robert Delbès, président de l'ANMONM 82.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'elle a ensuite évoqué son enfance au Maroc, ses difficultés à intégrer l'école pour la petite fille qu'elle était, et sa naturalisation à l'âge de 14 ans qui lui a permis d'effectuer les études souhaitées et de devenir ainsi une femme libre.

Après avoir dédié à sa maman la prestigieuse décoration, **Hanane** a invité l'assistance au verre de l'amitié qui a clôturé cette sympathique et émouvante cérémonie.

Nous renouvelons, à madame **Hanane Guégan**, toutes nos félicitations.

*Christian Limongi
1^{er} vice président*

IN MEMORIAM

Madame Jacqueline Brousset

Décédée le 9 Août 2018



Madame Jacqueline Brousset
Secrétaire de l'ANMONM 82 pendant 30 années

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 95 ans, de Madame **Jacqueline Brousset**, adhérente de notre association. Ses obsèques ont eu lieu le lundi 13 août 2018 en l'église **Saint-Orens Villebourbon**, en présence d'un certain nombre de nos compagnons notamment de notre président **Robert Delbès**, de notre trésorier **Eugène Cojan**, de **Michel Gabach** ainsi que monsieur **François Naud** et son épouse **Chantal**.

Née le 31 juillet 1923 à **Moissac** dans le **Tarn-et-Garonne**, **Jacqueline** a très tôt défini ses priorités : réussir sa vie professionnelle dans le domaine social tout en s'investissant auprès des personnes les plus vulnérables.

Fière de son parcours professionnel

Son itinéraire professionnel débute en 1950, titulaire du diplôme d'assistante sociale, elle intègre la Caisse d'allocations familiales de **Montauban** où elle cumule ses fonctions avec celles de directrice d'une colonie de vacances à **Loubéjac**.

Puis, elle participe à la création des Centres sociaux de **Moissac** et de **Castelsarrasin**, réservés en partie aux adolescentes, et à la création de la halte garderie.

Enfin, une École ménagère est créée. Elle prépare les jeunes filles rencontrant des problèmes, aux professions para-sociales.

Travailleuse et passionnée par son métier, elle réussit le concours des cadres qui lui permettra plus tard d'exercer les fonctions de Chef du service de l'Aide sociale, avec de plus grandes responsabilités administratives. **Jacqueline Brousset** prendra sa retraite en 1983.

Investie dans les domaines social et associatif

En retraite, certes, mais **Jacqueline** ne reste pas inactive pour autant. Elle s'investit dans les domaines social et associatif, notamment dans le Club du 3^{ème} âge, où elle prendra soin de ses cadettes, ou encore auprès de la « *passarèla* », un centre pour adolescents qui lui causera bien des soucis.

Décorée en 1978 de l'Ordre national du Mérite, c'est au sein de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite (section de **Tarn-et-Garonne**) que **Jacqueline Brousset** s'investira avec un dévouement sans faille, au profit de nos compagnons, sous les présidences de messieurs **Berchaud** et **Garrisson**.

Femme de caractère, humaniste, dame de cœur impliquée dans la cause des plus faibles, **Jacqueline Brousset** passe le témoin, en 2009, à madame **Danielle Carral**, après 30 années de présence au sein du Comité départemental, en qualité de secrétaire de section.

Chère **Jacqueline**, notre estime et notre gratitude vous sont à jamais acquises.

Christian Limongi
1^{er} vice président

*Propos inspirés de l'éloge funèbre co-écrit et prononcé
par madame Christine Jouany.*

**COMPOSITION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE L'ANMONM
(Section de Tarn-et-Garonne)**

Suite à la réunion du Comité départemental du 26 mars 2018 et de la prise en compte des démissions de madame **Huguette Montagnac** et de monsieur **James Simon**, les membres suivants ont été nommés et leurs fonctions précisées :

Christian Doumenc
Président d'honneur

Jean-Marc Detailleur
Président d'honneur

Robert Delbès
Président

Christian Limongi
1er vice-président, correspondant secteur de **Montauban**, rédacteur en chef du bulletin de liaison « *Le Mérite 82* »

Érick Lebrun
2ème vice-président, secrétaire, correspondant secteur **Caussade-Caylus**

Bernard Valette
3ème vice-président, correspondant **Négrepelisse-Bioule**

Eugène Cojan
Trésorier

Michel Gabach
Trésorier adjoint, délégué auprès des personnes âgées, des handicapés et des veuves, correspondant secteur de **Montauban**

Phillippe Bon
Conseiller du président, chargé des relations avec l'armée

Bernard Dagen
Correspondant secteur **Castelsarrasin-Moissac**

Guy Dupuy
Correspondant secteur **Beaumont-Lavit-Valence d'Agen**

Patrice Bertrand
Correspondant secteur **Montbeton-Lafrançaise**

Mireille Rico
Secrétaire suppléante

MOMENT DE DETENTE : SOLUTIONS

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
A	C	A	L	I	G	U	L	A		S	E	P	T	I	M	E
B	O	L	I	B	R	I	U	S		O	T	H	O		A	L
C	N	U		B	O		F	O	B		C	O	N	T	R	A
D	S	M	S		S	D	F		O	C		T		B	C	G
E	T	I	T	U	S		A	M	Y	L	A	S	E		A	A
F	A	N	I	S	E	E	S			A	U		C	L	U	B
G	N	E	P	E		C		F	O	U	R	C	H	E	R	A
H	T	E	E		C	O	M	M	O	D	E		E	T	E	L
I	I	S		T	A	P	A			E	L	A		O	L	
J	N		D	U	R	A	N	C	E		I	F	S		E	H
K		S	E	B	A	S	T	E		D	E	F	E	T		A
L	N	E	R	A	C		A	N	T	O	N	I	N		C	D
M	E	V	A	S	A	S		T	E	L		L		R	E	R
N	R	E	M		L	O	L		S		N	A	P	O	L	I
O	O	R	E	I	L	L	E	R		A	U	G	U	S	T	E
P	N	E	R	V	A		D	I	O	C	L	E	T	I	E	N

Quiz littérature et arts

- 1 A Balzac
- 2 B Un vieillard
- 3 A Montesquieu
- 4 D Salammbô
- 5 C Beckett
- 6 B Proust
- 7 D Miles Davis
- 8 A Les mineurs. Il leur a aussi consacré des sculptures.
- 9 B Colbert. En 1666.
- 10 A Un sculpteur grec qui a vécu au IV^{ème} siècle avant J.C. et qui fut le premier à oser représenter le corps féminin nu.
- 11 A Picasso
- 12 D Giacometti

UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES



NORD
MIDI-PYRÉNÉES

*Quercy
& des îles*

Mathieu ALBUGUES - Gérant

Le Bousquet - 82150 Montaigu-de-Quercy

TEL. 05 63 04 31 25

www.quercydesiles.fr

<p><i>Les Monumentalistes</i></p> <p>5, place Occrane 82100 CASTELARRASIN 05 63 32 36 89</p> <p>204, rue de la Fraternité 82100 CASTELARRASIN 05 63 04 05 28</p> <p>46, avenue du Chancelier 82200 MOISSAC 05 63 30 06 85</p> <p>5, avenue Albert Soulim 82500 Beaumont de Lomagne 05 63 29 09 69</p> <p>21, place Sylvain Dumas 82400 VALENCE D'AGEN 05 63 29 09 69</p>	<p>FABRICE BELY</p>  <p>POMPES FUNÈBRES & MARBRERIE</p> <p>bely.f@wanadoo.fr</p>
--	--



Imprimerie offset & numérique

MONTECH - 05 63 27 56 34

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2019

Janvier : Coque des rois à Montech
16 mars : Assemblée générale de l'ANMONM 82
Avril : Prochain bulletin de liaison (numéro 23)